

## LES INFORMATIONS PRATIQUES

### DATES

Jeudi 21, lundi 25 et jeudi 28 mars 2019

### LIEU

HEMU – Haute école de musique de Lausanne  
(lieu à préciser)

### HORAIRES

9h00 - 12h00 (a.m) / 13h30 - 17h00 (p.m)  
(18 heures de cours)

### COÛT

CHF 550.- \* / 10% de réduction pour les membres **artos**.

*\*Ce cours peut être pris en charge par certaines caisses de chômage. Se renseigner auprès de son conseiller ORP.*

### PLUS D'INFOS

+41 21 621 80 60 / 61 / 63  
admin@artos-net.ch . www.artos-net.ch

✉ Inscription jusqu'au 20 février 2019

## LES CONDITIONS

L'inscription se fait à l'aide d'un **formulaire** que vous trouverez sur **www.artos-net.ch** à la rubrique **formations/ droit suisse pour le spectacle vivant**.

Dès réception de la **confirmation d'artos**, envoyée par courrier électronique, et une fois votre paiement effectué, votre inscription sera définitive.

En cas d'annulation par **artos**, le montant est remboursé.  
Pour garantir une bonne qualité d'échange durant le cours, le nombre de participant-e-s est limité.

Une **attestation** est délivrée aux participant-e-s ayant suivi la totalité de la formation.

## LES FORMATIONS

Depuis sa création en 1996, l'association **artos** contribue au développement des métiers du spectacle et de la culture.

**artos** a initié, en partenariat avec les Universités de Lausanne et Genève, un Diplôme de formation continue en gestion culturelle et a mis sur pied le Brevet fédéral de technicien-ne du spectacle et le CFC de techniscéniste.

De plus, l'association organise, plusieurs fois par année, une série de formations courtes et continues :

### En technique de scène :

- Module sécurité – lieux de spectacle et événementiel
- Formation antichute
- Vectorworks – spotlight

### En administration :

- Sensibilisation à la gestion de projets culturels
- Communication avec les médias
- Comptabilité dans le spectacle vivant
- Gestion des salaires et cadres d'engagement

**Informations détaillées sur le contenu et dates des sessions mises à jour régulièrement sur [www.artos-net.ch](http://www.artos-net.ch)**

**artos**

association professionnelle

Avenue de Morges 26/ CH-1004 Lausanne  
T. +41 21 621 80 60 / 61 / 63  
admin@artos-net.ch / www.artos-net.ch

LE DROIT SUISSE

POUR LE SPECTACLE VIVANT

Mars 2019 / Lausanne

**artos**  
association professionnelle

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce cours enseigne les **bases légales applicables au spectacle vivant en droit suisse**. Il permet d'identifier les éléments essentiels, de connaître les dispositions légales et de les appliquer au domaine des arts vivants.

Cette formation est illustrée par de nombreux **exemples pratiques** permettant de comprendre les enjeux et les difficultés du droit. Elle est animée par des **juristes** et des professionnels des arts vivants aux compétences multiples et qui rendent cette matière dense accessible.

## LES THEMES DEVELOPPES

- Le droit d'auteur en lien avec la représentation d'œuvres de scène ;
- Le droit d'auteur spécifique à la musique ;
- Le droit du travail et ses contrats ;
- L'engagement des travailleurs résidant à l'étranger ;
- Le contrat de cession et de coproduction ;
- L'impôt à la source.

## LE PUBLIC CIBLE

La formation s'adresse principalement aux **responsables, artistes, administrateurs de compagnie** qui proviennent du théâtre, de la danse, de festivals et/ou de toute structure culturelle des arts vivants. Le cours est destiné aux professionnels désirant acquérir ou consolider leurs connaissances dans ces différents domaines.

## LES INTERVENANT-E-S

(Par ordre d'apparition dans la formation)

- Sandra Gerber Bugmann, responsable du service juridique, Société Suisse des Auteurs (SSA)
- Cécile Buclin, collaboratrice du département scène, Société Suisse des Auteurs (SSA)
- Nadia Demont, collaboratrice du département clientèle, Coopérative des auteurs et éditeurs de musique (SUISA)
- Céline Troillet, responsable du service juridique, Coopérative des auteurs et éditeurs de musique (SUISA)
- Anne Papilloud, secrétaire générale du Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS)
- Patrick Mangold, avocat, spécialiste en droit du travail et danseur
- Réjane Chassot, avocate, spécialiste en droit des médias et du divertissement
- Florence Crettol, administratrice du TKM - Théâtre Kléber-Méleau
- Fabrice Bernard, fondateur de Headstrong Music, président de la Fête de la musique Lausanne et ancien administrateur du Théâtre de l'Octogone.

© Jeudi 21 mars 2019

### **Le droit d'auteur en lien avec la représentation d'œuvres de scène (a.m)**

Sandra Gerber Bugmann et Cécile Buclin  
*Principes généraux du droit d'auteur, gestion collective du droit de représentation, autorisation de représentation et contrats, paiement des droits d'auteur.*

### **Le droit d'auteur spécifique à la musique (p.m)**

Nadia Demont et Céline Troillet  
*Aperçu théorique du droit d'auteur et mise en pratique par divers exemples.*

© Lundi 25 mars 2019

### **Le droit du travail et ses contrats**

Anne Papilloud et Patrick Mangold  
*Droits et obligations de l'employeur-euse, de l'employé-e et fin des rapports de travail.*  
*L'engagement du personnel résidant à l'étranger.*

© Jeudi 28 mars 2019

### **Le contrat de cession et de coproduction (a.m)**

Réjane Chassot et Florence Crettol  
*Pertinence de l'utilisation d'un contrat du point de vue juridique et pratique, analyse d'un contrat de cession et d'un contrat de coproduction.*

### **L'impôt à la source (p.m)**

Fabrice Bernard  
*Obligations de l'employeur, des personnes concernées, de la prestation imposable ainsi que du calcul de l'impôt. Les spécificités du Canton de Vaud sont abordées et celles des autres cantons également évoquées.*